

## REGLEMENTATION

Alchimie Patrimoine

- SARL à associé unique au capital de 5 000 €
- RCS n° 847919545 Greffe de Paris
- N° TVA Intracommunautaire : FR92847919545

Pour la sécurité de ses clients, Alchimie Patrimoine SARL est enregistrée auprès des organismes de tutelle et s'inscrit donc dans différents cadres législatifs et réglementaires stricts.

### **Réglementation applicable au Conseil en Investissements Financiers**

Alchimie Patrimoine SARL est enregistrée à l'ORIAS en tant que Conseil en Investissements Financiers sous le n° 199001564 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) et est membre de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine ([www.cncgp.fr](http://www.cncgp.fr)), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### **Réglementation applicable à l'intermédiation et courtage**

Alchimie Patrimoine SARL est enregistrée sur le registre unique de l'ORIAS sous le n° 19001564 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en tant que courtier d'assurance et réassurance ainsi que courtier en opérations de banque et en services de paiement.

- Etablissement(s) de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation en N-1 : Néant
- Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10% des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit ou de paiement : Néant.
- Pour l'activité de démarchage bancaire et financier

Nous tenons à votre disposition la liste exhaustive de nos fournisseurs.

- Pour l'activité d'intermédiation en assurances

Nous tenons à votre disposition la liste exhaustive de nos fournisseurs.

- Pour l'activité d'intermédiation immobilière (Transaction et fonds de commerce)

Alchimie Patrimoine SARL est également titulaire de la carte professionnelle sur immeubles et fonds de commerce n° XXXX délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France. Nous tenons à votre disposition la liste exhaustive de nos fournisseurs. Alchimie Patrimoine SARL ne peut recevoir aucun fonds, effet au valeur (Assurance RCP et garanties financières : MMA Entreprises 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans cedex 9).

### **Réglementation Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme**

Conformément aux obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Alchimie Patrimoine SARL est tenu de procéder à l'ensemble des contrôles et vérifications prévus par le Code monétaire et financier (procédures TRACFIN).

## **Confidentialité**

En application de de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, sauf accord écrit de la part du client, la société Alchimie Patrimoine SARL s'abstient de communiquer ou d'exploiter, en dehors de sa mission, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, les informations concernant le client qu'elle détient du fait de ses fonctions. Cependant, cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de sa mission d'organe de contrôle.

## **Réclamations**

Si, malgré les soins apportés à l'exécution de la mission, un litige venait opposer la société Alchimie Patrimoine SARL et l'un de ses clients, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le Client pourra adresser sa réclamation par courrier à Alchimie Patrimoine SARL, à son conseiller, qui s'engage à la traiter dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai,
- Deux mois au maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de non règlement amiable, les Parties pourront en second lieu saisir un médiateur :

- Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (Commission Arbitrage et Discipline)                   4, Rue de Longchamp 75016 Paris
- Médiateur de L'Autorité des Marchés Financiers :  
Mme Marielle Cohen-Branche  
17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02
- Médiateur de l'Assurance – TSA 50110 75441 Paris Cedex 09
- Médiateur IOBSP :       Médiation de la consommation – ANM Conso  
62 Rue Tiquetonne 75002 Paris

En cas d'échec du règlement du litige par un arrangement amiable ou par intervention du médiateur concerné, le ou les litiges seront soumis aux juridictions compétentes de droit français.